

PAC et mondialisation

Une politique européenne
encore commune ?

Jean-Marie Séronie



PAC et mondialisation

Une politique européenne
encore commune ?

PAC et
mondialisation
Une politique
européenne
encore commune ?

Jean-Marie Séronie

éditions
Quæ

Du même auteur

L'agriculture française, une diva à réveiller ?

Éditions Quæ, 2014

Vers un Big Bang agricole ?

La révolution numérique en agriculture,

Éditions France Agricole, 2016

Éditions Quæ

RD 10

F – 78026 Versailles Cedex

© Éditions Quæ, 2018

ISBN (papier) : 978-2-7592-2809-6

ISBN (PDF) : 978-2-7592-2810-2

ISBN (ePub) : 978-2-7592-2811-9

Le code de la propriété intellectuelle interdit la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Le non-respect de cette disposition met en danger l'édition, notamment scientifique, et est sanctionné pénalement. Toute reproduction même partielle du présent ouvrage est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20 rue des Grands-Augustins, Paris 6^e.

Sommaire

Avant-propos	7
Une PAC à bout de souffle?.....	11
Tout avait harmonieusement commencé à Stresa en 1958.....	11
Victime de son succès, la PAC peine à s'adapter à la mondialisation	27
L'agriculture française s'adapte souvent plus lentement que les autres.....	34
Finalement aujourd'hui, que reste-t-il de l'esprit de Stresa?	36
Comment la PAC en est-elle arrivée là?	39
Quinze années d'euphorie : les années 1960 et 1970	39
Dix ans de rafistolages : les années 1980	43
La grande ouverture : la réforme Mac Sharry de 1992	46
Une PAC de plus en plus floue : les années 2000-2020	52
Une PAC victime de la mondialisation et de l'élargissement de l'Union?.....	60
Et pendant ce temps-là, que font les compétiteurs de l'Europe?	63
Réformer la PAC : une mécanique complexe.....	69
La trinité de la PAC	69
Réformer la PAC, oui, mais sur quel terrain de jeu?	72
Réformer la PAC, oui, mais quelles sont les règles du jeu?	77
Réformer la PAC, oui, mais quelles équipes sur le terrain?	83
Réformer la PAC, oui, mais que fait la France?	86

Pour l'avenir : les chantiers sur la table des négociations	93
L'arbre des moyens masque souvent la forêt de la vision!.....	94
La quête sans fin du Graal environnemental	100
L'Europe, les agriculteurs et le marché : un triangle infernal?	113
La modernisation de l'agriculture, la cinquième roue du carrosse?	132
Demain, quelle politique agricole en Europe?.....	135
Quelles ambitions pour une politique agricole?	135
La France souhaite-t-elle vraiment une politique commune?	142
Juin 2018, les actualités de la réforme.....	147
La Commission a fait une proposition pour la PAC 2020-2027 ...	147
Vers une renationalisation rampante ?.....	149
Épilogue	
Une PAC à la croisée des chemins	151
Histoire chronologique de la PAC.....	154
Bibliographie.....	165
Documents généraux sur l'agriculture et la PAC.....	165
Documents d'analyse de la PAC 2014-2020 et 2021-2027	166
Documents officiels de la Commission pour la réforme de la PAC 2021-2027	167
Webographie	167
Glossaire.....	169

Avant-propos

« Quand une politique a réussi c'est qu'elle a changé le monde et puisque le monde a changé, alors il faut changer de politique. »

Edgard Pisani

Le lac Majeur respire de toute sa beauté, la ligne bleue des montagnes et les taches ocre des îles Borromées lui donnent une douceur presque mélancolique.

On dirait qu'ici, à cent kilomètres au nord-ouest de Milan, le temps s'est arrêté depuis des décennies au milieu de ces luxueuses villas, de ces hôtels prestigieux sentant bon la Belle Époque. Pour la Politique agricole commune, c'est là que tout a commencé, en juillet 1958 à la conférence de Stresa, cette magnifique station balnéaire intemporelle blottie au pied des Alpes, le long du lac.

En ce mois de juillet 2017, dans la douceur du soir, je contemple à mon tour les berges du lac s'iriser d'une dorure délicate et vive, avec cette lumière magique qui souligne l'élégance discrète des îles, si proches du rivage. C'est là que symboliquement je suis venu passer quelques jours pour écrire les premières pages de cet essai.

Le confort, la sérénité et la quiétude des lieux doivent être propices à la diplomatie puisque les fondements de la Politique agricole commune (la PAC) y ont été scellés, en 1958, au terme d'une semaine de fructueuses discussions. Ils régissent encore, plus d'un demi-siècle après, le cadre réglementaire commun aux millions d'agriculteurs européens.

Que reste-t-il, soixante ans après, de l'élan unanime donné à la conférence de Stresa? Ces dernières années, la PAC est devenue, peu à peu, quasiment illisible dans sa finalité mais aussi

complètement essoufflée dans ses moyens. Les agriculteurs français, comme beaucoup de leurs collègues européens, ne comprennent plus ce qui se passe à Bruxelles. Les responsables agricoles français, de leur côté, restent trop souvent figés dans la défense d'un *statu quo* qu'ils savent pourtant, au fond d'eux-mêmes, complètement dépassé. Les responsables politiques, pour leur part, peinent à relever la ligne d'horizon et n'arrivent pas à tracer, avec les responsables agricoles, une perspective crédible. Ensemble ils ne parviennent plus à dessiner un futur agricole désirable.

La Politique agricole commune doit être révisée (une nouvelle fois !) en 2020. Cette date correspond tout simplement au terme de l'actuelle période de programmation budgétaire de l'Union européenne. Je voudrais dans cet essai, au-delà des évolutions possibles liées à cette échéance statutaire, porter un regard plus large sur les enjeux de la politique agricole européenne et ses perspectives et, en fait, tenter de répondre à une double interrogation.

En 2018, si consensus il y a en France et en Europe, c'est bien sur l'importance croissante des enjeux agricoles pour l'ensemble de nos sociétés contemporaines et le quotidien de chacun : équilibre alimentaire mondial, alimentation et santé, environnement et paysages, adaptation et lutte contre le changement climatique. L'agriculture revêt donc pour toutes ces raisons une véritable dimension stratégique et devient même pour l'Europe, dans la perspective d'une population mondiale dépassant dix milliards d'habitants, un enjeu géostratégique majeur. Face à cela, la pertinence des outils de la PAC fait en revanche largement débat. Il y aurait donc, de mon point de vue, nécessité de procéder rapidement à une vraie réforme, mais le contexte actuel le permet-il ?

La première interrogation est donc de savoir s'il y aura, à court ou moyen terme, une réforme importante conduisant réellement à une nouvelle politique agricole européenne

ou simplement de nouveaux ajustements ponctuels. La PAC s'apprête-t-elle à prendre un virage d'une ampleur équivalente à celui engagé en 1992? À l'époque, le rapprochement progressif des prix intérieurs européens avec les prix mondiaux (le prix d'intervention avait baissé de 170 écus/t à 100 écus/t), assorti d'une mise en place des premiers soutiens directs ainsi que du retrait progressif de la puissance publique de la gestion des marchés avaient alors sonné comme un coup de tonnerre dans l'esprit de nombreux responsables agricoles français comme européens.

Je voudrais ensuite imaginer la position française dans les futures négociations. Dans quelle perspective agricole nationale la France se situera-t-elle, quels objectifs de négociations poursuivra-t-elle et quelle stratégie de négociation adoptera-t-elle? En effet, dans le passé la France a eu, selon les circonstances, une attitude très variable : inspiratrice des fondements de la PAC puis recourant à la politique de la chaise vide du temps du général de Gaulle, très souvent une tentation de blocage, plus récemment une approche proactive... Elle garde souvent la nostalgie des débuts du Marché commun où, dans la pratique, le directeur général de l'agriculture, systématiquement un Français, était en connexion directe avec la rue de Varenne¹. Depuis trente ans elle a beaucoup de mal à naviguer dans les négociations autrement qu'à coup de menton présidentiel, ce qui n'est clairement plus le *modus operandi* bruxellois. Aujourd'hui le Parlement a pris une grande importance, et vingt-huit États souverains et égaux sont maintenant autour de la table.

Pour alimenter cette réflexion, j'ai choisi de me plonger dans quelques textes de référence, mais surtout de rencontrer de nombreux acteurs politiques, économiques, syndicaux, entrepreneurs, diplomates, chercheurs, lobbyistes, impliqués,

1. Rue du 7^e arrondissement parisien où se trouve l'hôtel de Villeroy, siège du ministère français de l'Agriculture.

certains depuis plus de trente ans, dans la PAC. Je tiens à les remercier sincèrement pour leur confiance et le large temps d'échanges qu'ils m'ont consacré.

Pour autant, ces lignes traduisent les analyses personnelles de l'agroéconomiste totalement indépendant que je suis aujourd'hui. J'ai choisi, comme dans mes précédents ouvrages, de développer un point de vue. J'en assume donc évidemment l'entière responsabilité.

C'est là qu'ont travaillé les pères de la PAC.

À Stresa, là où tout a commencé en 1958, on respire encore la Belle Époque. Pour m'imprégner de « l'esprit des lieux », j'entre dans le Grand Hôtel des îles Borromées, un prestigieux palace, éblouissant de marbres, dorures, lustres et autres fresques murales. Une jeune réceptionniste sympathique m'accueille, s'amuse de ma démarche et va chercher son directeur. Celui-ci arrive, l'air pressé mais affichant un sourire très professionnel. Rapidement, avant qu'il ne disparaisse vers son bureau, je lui tends mon téléphone portable avec l'unique photo que j'ai trouvée de la conférence. Je le sens soudain intéressé mais intrigué. Il me dit : « Je ne reconnais pas vraiment mais ce morceau de lustre à l'angle du cliché, c'est notre style, cela pourrait bien être chez nous, venez. » Je lui emboîte le pas et nous traversons alors un long couloir. Le sol est tapissé de mosaïques fines, les plafonds sont peints de fresques allégoriques et les embrasures de portes couvertes de moulures dorées. Nous arrivons dans la vaste salle des banquets au plafond richement décoré. De larges baies mènent à une immense terrasse donnant sur le lac. Soudain le visage assez strict de mon guide s'éclaire, s'anime : « Regardez cette porte, la poignée, on la reconnaît très bien sur la photo. » En effet, nous sommes exactement devant une magnifique poignée de bronze finement ciselé. Il n'y a aucun doute, c'est bien là que la conférence s'est tenue, au Grand Hôtel des îles Borromées. Nous reconnaissons également les appliques murales. Mon hôte me fait observer : « Ils avaient mis de larges rideaux pour être tranquilles à l'abri des regards. » Une certaine émotion nous parcourt tous les deux. Conjonction des lieux, télescopage des temps, j'y suis, c'est bien là que tout a débuté. Je peux maintenant à mon tour me mettre au travail.

Stresa, 25 juillet 2017

Une PAC à bout de souffle ?

« [...] l'agriculture dans le monde, et notamment en France, traverse une crise profonde et inquiétante. L'opinion n'y comprend rien. Les agriculteurs donnent l'impression d'être toujours en train de se plaindre. L'aide à l'agriculture coûte de l'argent, mais on ne sait ni pourquoi ni comment elle fonctionne. La célèbre Politique agricole commune est devenue illisible. Apparemment elle ne produit pas les effets attendus, le revenu agricole s'effondre et les paysans se fâchent. »

Michel Rocard, préface à H. Nallet, 2010.

Tout avait harmonieusement commencé à Stresa en 1958

En ce 11 juillet 1958 au soir, adossé à la balustrade de la terrasse de l'hôtel des îles Borromées, le regard perdu dans les eaux calmes du lac, le commissaire européen à l'Agriculture Sicco Mansholt est sans doute fatigué mais certainement satisfait. La conférence agricole vient de s'achever en adoptant une déclaration commune à l'unanimité des six ministres de l'Agriculture de la Communauté européenne de l'époque. Quinquagénaire au moment de la conférence, ingénieur agronome de formation, ce fils d'agriculteur fut, dès la fin de la guerre, ministre de l'Agriculture travailliste des Pays-Bas. Il restera à ce poste pendant treize ans, de 1945 à 1958. Il devint ensuite le premier commissaire à l'agriculture de la CEE, poste qu'il occupera pendant quatorze ans avant de présider lui-même pendant un an la Commission européenne, en 1972. Sa fine connaissance des dossiers, son expérience diplomatique et le grand respect dont il jouissait de la part de ses collègues ont largement contribué au succès de la conférence. Les conclusions iront même au-delà du mandat dont il disposait, qui était de comparer les agricultures des six États membres.

Les délégations ont pu s'accorder sur des orientations et des principes clairs qui constitueront les bases de la future PAC.

Signé en 1957, le traité de Rome prévoyait dans son article 37 la tenue d'une conférence agricole dès son entrée en vigueur. Cette « astuce » avait sûrement permis alors de ne pas aller trop loin sur le chapitre agricole dans le texte fondateur de la CEE. Afin de laisser un peu de temps pour la préparer sérieusement, cette rencontre fut donc programmée en juillet 1958 et quatre années seront ensuite nécessaires pour finaliser en 1962 la véritable Politique agricole commune.

L'objectif politique fixé par les chefs d'État pour la future PAC dans l'article 33 du traité reste à ce jour inchangé (voir encadré 1). Il était ambitieux : accroître la productivité de l'agriculture, assurer ainsi un niveau de vie équitable à la population agricole, stabiliser les marchés, garantir la sécurité des approvisionnements, assurer des prix raisonnables aux consommateurs. Pour atteindre ces objectifs, il est décidé d'établir une organisation des marchés agricoles commune aux anciens belligérants, une attitude révolutionnaire à peine dix ans après la fin de la seconde guerre mondiale. Cela voulait dire concrètement créer un marché unique et donc supprimer toutes les barrières internes entre les six pays fondateurs (Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas), à une époque de protectionnisme assez marqué et où des pays comme la France et la Belgique détenaient encore un vaste empire colonial. Y était ainsi affirmée la volonté de permettre une totale liberté de circulation et d'établissement au sein de la Communauté, mais aussi d'aboutir à un seul mécanisme unifié de gestion des prix et des marchés appelé à remplacer les mécanismes nationaux en vigueur. Sur le plan extérieur, la feuille de route prévoyait de construire rapidement un barème douanier unique avec les pays tiers.

La mission confiée à la conférence était donc de comparer les six politiques agricoles nationales pour permettre ensuite à la Commission de proposer les lignes directrices de la future

politique agricole commune. Il fallait «réviser les systèmes nationaux de protection, accroître la productivité et garantir le fonctionnement sans heurts des systèmes de marché», pour citer le premier président de la Commission européenne, le professeur allemand Walter Hallstein.

Encadré 1. Extraits du traité de Rome concernant l'agriculture, 25 mars 1957.

Article 32

1. Le marché commun s'étend à l'agriculture et au commerce des produits agricoles. Par produits agricoles, on entend les produits du sol, de l'élevage et de la pêche, ainsi que les produits de première transformation qui sont en rapport direct avec ces produits.

.../...

4. Le fonctionnement et le développement du marché commun pour les produits agricoles doivent s'accompagner de l'établissement d'une politique agricole commune.

Article 33

1. La politique agricole commune a pour but :

- a) d'accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique, en assurant le développement rationnel de la production agricole ainsi qu'un emploi optimal des facteurs de production, notamment de la main-d'œuvre ;
- b) d'assurer ainsi un niveau de vie équitable à la population agricole, notamment par le relèvement du revenu individuel de ceux qui travaillent dans l'agriculture ;
- c) de stabiliser les marchés ;
- d) de garantir la sécurité des approvisionnements ;
- e) d'assurer des prix raisonnables dans les livraisons aux consommateurs.

2. Dans l'élaboration de la politique agricole commune et des méthodes spéciales qu'elle peut impliquer, il sera tenu compte :

- a) du caractère particulier de l'activité agricole, découlant de la structure sociale de l'agriculture et des disparités structurelles et naturelles entre les diverses régions agricoles ;
- b) de la nécessité d'opérer graduellement les ajustements opportuns ;
- c) du fait que, dans les États membres, l'agriculture constitue un secteur intimement lié à l'ensemble de l'économie.

Article 34

1. En vue d'atteindre les objectifs prévus à l'article 33, il est établi une organisation commune des marchés agricoles. Suivant les produits, cette organisation prend l'une des formes visées ci-après :

- a) des règles communes en matière de concurrence ;

...

Encadré 1. Extraits du traité de Rome concernant l'agriculture, 25 mars 1957. (suite)

b) une coordination obligatoire des diverses organisations nationales de marché ;

c) une organisation européenne du marché.

2. L'organisation commune sous une des formes prévues au paragraphe 1 peut comporter toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs définis à l'article 33, notamment des réglementations des prix, des subventions tant à la production qu'à la commercialisation des différents produits, des systèmes de stockage et de report, des mécanismes communs de stabilisation à l'importation ou à l'exportation. Elle doit se limiter à poursuivre les objectifs énoncés à l'article 33 et doit exclure toute discrimination entre producteurs ou consommateurs de la Communauté. Une politique commune éventuelle des prix doit être fondée sur des critères communs et sur des méthodes de calcul uniformes.

3. Afin de permettre à l'organisation commune visée au paragraphe 1 d'atteindre ses objectifs, il peut être créé un ou plusieurs fonds d'orientation et de garantie agricole.

Article 35

Pour permettre d'atteindre les objectifs définis à l'article 33, il peut notamment être prévu dans le cadre de la politique agricole commune :

a) une coordination efficace des efforts entrepris dans les domaines de la formation professionnelle, de la recherche et de la vulgarisation agronomique, pouvant comporter des projets ou institutions financés en commun ;

b) des actions communes pour le développement de la consommation de certains produits.

Article 36

.../...

Le Conseil peut notamment autoriser l'octroi d'aides :

– pour la protection des exploitations défavorisées par des conditions structurelles ou naturelles ;

– dans le cadre de programmes de développement économique.

Article 37

Afin de dégager les lignes directrices d'une politique agricole commune, la Commission convoque, dès l'entrée en vigueur du traité, une conférence des États membres pour procéder à la confrontation de leurs politiques agricoles, en établissant notamment le bilan de leurs ressources et de leurs besoins.

.../...

Rassembler six visions agricoles différentes

La lecture des déclarations des ministres de l'Agriculture montre que les débats ont, bien sûr, souvent souligné la difficulté de l'objectif mais ne l'ont jamais remis en cause. Chacun s'attacha à pointer les enjeux majeurs pour son pays ainsi qu'à identifier pour l'Europe les facteurs clés de succès mais aussi les risques à éviter. Chaque ministre chercha clairement à identifier les freins, afin non pas de modifier la cible, mais de réunir toutes les conditions pour réussir cet ambitieux pari. Relevons quelques points.

Le ministre allemand consacre presque la moitié de son allocution à des considérations très précises sur les conditions de concurrence, le commerce extérieur et l'importance, pour son pays, des devises issues de l'exportation qui lui permettent de rembourser sa dette de guerre (nous sommes en 1958). Il insiste également beaucoup sur la nécessité de baisser le coût des produits et d'augmenter la productivité du travail en agriculture. Il expose ensuite de manière concrète sa vision des mécanismes de gestion des prix, mais jamais dans son discours il ne parle de revenu agricole!

Le ministre français tient pour sa part un discours beaucoup plus général. Il insiste sur la grande diversité de l'agriculture française et sur la dimension de l'outre-mer — nous sommes en 1958, donc avec une Union française (les colonies) peuplée à 80% de paysans, situation très particulière de la PAC originelle que l'on oublie souvent. Il insiste beaucoup sur la nécessaire articulation entre la dimension sociale et la dimension économique de la politique agricole. Il parle beaucoup du revenu agricole. Enfin, il défend longuement l'organisation des marchés agricoles à la française (basée sur le triptyque : objectifs de production, mécanismes de fixation des prix, système de garantie). Il souligne également le risque de distorsion de concurrence par les règles non tarifaires et défend les appellations d'origine (il sera le seul à l'évoquer).

Les angles de vue entre la France et l'Allemagne sont très différents, ce qui est encore vrai aujourd'hui, en 2018, à peu près dans les mêmes termes : priorité à l'économie pour l'Allemagne et importance de la dimension sociale pour la France.

De son côté, le ministre italien met en avant le caractère défavorisé de son pays pour l'agriculture, dont seulement un cinquième du territoire est en plaine et qui souffre donc d'une rareté des terres, d'une pénurie de capitaux et d'une abondance de main-d'œuvre (41 % de la population active). Il souligne la nécessité de moderniser l'agriculture au même rythme que le reste de l'économie pour absorber la main-d'œuvre quittant l'agriculture. Il plaide pour une large ouverture et une intensification des échanges. Les coûts de production étant particulièrement élevés en Italie, il insiste sur l'effort à mener pour les réduire en utilisant des techniques de production rationnelles et en modernisant les structures. Comme ses collègues, il demande enfin une grande vigilance sur l'équité de concurrence.

La double infériorité de l'agriculture luxembourgeoise, par rapport aux autres agricultures européennes mais aussi par rapport aux autres secteurs de l'économie nationale, est le sujet principal du ministre du Luxembourg. Il arrive à négocier, pour son pays, un régime transitoire spécial autorisant pendant un temps le maintien de contingentements à l'importation. Sans proposer d'orientations particulières pour la PAC, il affirme la volonté de son pays d'augmenter la performance de son agriculture pour sortir du mécanisme actuel de prix agricoles partiellement subventionnés, permettant à la fois des prix bas aux consommateurs et des prix élevés aux agriculteurs.

L'Italie et le Luxembourg veulent s'appuyer sur la PAC pour moderniser leur agriculture plus fragile et moins efficace que les autres. La PAC devra donc, dès le début, intégrer ces

différences importantes. Cela préfigure ainsi ce qui se passera ensuite en permanence avec l'élargissement au Sud (Espagne, Grèce et Portugal) puis à l'Est (Pologne, Roumanie...).

Le ministre néerlandais insiste sur le fait que la politique agricole doit être étroitement liée aux autres politiques dans un monde moderne. Il souligne en particulier l'importance des transports et du commerce pour l'agriculture. La politique agricole doit par définition être une politique de la consommation en produisant ce que demande le consommateur. L'autarcie est un danger mortel et il faut un libre-échange des marchandises à travers le monde, la prospérité vient pour beaucoup de la division du travail et de la spécialisation. Pour son gouvernement, l'agriculture, comme toutes les branches d'activités, est un moyen et non un but en soi. Il insiste sur l'importance de la productivité en précisant qu'il parle des gains de productivité non pas techniques, mais économiques!

Cette vision très entrepreneuriale et commerciale de l'agriculture néerlandaise n'a jamais varié.

Le représentant du ministre belge insiste sur la double vision sociale et économique de la politique agricole et l'attachement à l'agriculture familiale (comme le ministre français). Par contre, le gouvernement n'intervenant pas sur l'orientation des productions et très peu sur le marché intérieur, les producteurs et les transformateurs jouissent d'une liberté totale. En revanche, l'action sur les prix intérieurs se fonde principalement sur les protections aux frontières, y compris, actuellement, vis-à-vis des pays membres de la Communauté. Par ailleurs, le gouvernement vise à réduire les coûts de production par des politiques structurelles et de conseil. Il plaide pour la liberté individuelle et une régulation par les systèmes de prix. Il souhaite de même favoriser une augmentation de la productivité.

Cette vision de l'agriculture belge est donc assez proche de la vision française dans les objectifs, mais très différente dans les moyens : interventionnisme français et libéralisme intérieur assorti d'une stricte protection aux frontières pour la Belgique.

Un commissaire visionnaire et pragmatique

Le commissaire européen, dans son discours préliminaire comme dans son allocution de conclusion, insiste sur le fait que la politique agricole doit être fondée sur « des principes d'actions bien arrêtés » et ne pas se limiter à résoudre des difficultés conjoncturelles. Autrement dit, déployer une stratégie au service d'orientations politiques claires sans se limiter à une logique gestionnaire.

Sur la régulation, il met en garde contre la tentation d'un système trop complexe de réglementation des marchés. Cela entrave une partie de la liberté d'action de l'homme et diminue son sentiment de responsabilité. Pour lui, cela constitue surtout un frein au bon développement du commerce et de l'industrie de transformation, qui sont d'une extrême importance pour l'agriculture. Il met ainsi en avant les liens très étroits qui insèrent l'agriculture dans l'ensemble de l'économie.

Visionnaire et lucide, Sicco Mansholt anticipe déjà un risque à terme sur l'équilibre des marchés. En effet, la production agricole augmente beaucoup plus vite que la consommation. Ce différentiel pourrait s'accroître grâce aux progrès techniques, mais aussi parce que chaque État mise sur une augmentation de la production pour élever le revenu des agriculteurs. Il martèle donc à plusieurs reprises l'importance des marchés extérieurs et des relations avec les partenaires commerciaux hors de la Communauté européenne. Il insiste également beaucoup pour que le niveau des prix cibles prenne en compte les débouchés possibles et que ceux-ci